Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être inscrit sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'appel de LYON.

J'appelle votre attention sur le fait que l'expert judiciaire, en tant que tel, n'exerce en aucune manière une profession.

En demandant à être inscrit sur la liste de la Cour d'appel, vous acceptez seulement de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant telle mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

Par ailleurs, je vous rappelle que vous ne pouvez être inscrit que sur une seule liste de cour d'appel.

C'est en fonction des besoins exprimés par les juridictions du ressort que l'assemblée générale de la cour apprécie les mérites des candidatures en veillant à ne retenir que celles déposées par d'excellents professionnels présentant, par ailleurs, des garanties de moralité, d'impartialité, d'indépendance et de disponibilité.

Vous trouverez, en fin de dossier :
- la trame de candidature
- la liste des pièces à joindre
- la nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte des arrêtés du 10 juin 2005 et du 12 mai 2006 et dans laquelle vous devez obligatoirement choisir, sans en modifier l'intitulé ni le code, la ou les spécialités dans lesquelles vous demandez votre inscription.

En application de l'article 8 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel dresse la liste des experts au cours de la première quinzaine du mois de novembre. Par conséquent les décisions relatives à l'inscription des experts sur la liste près la cour d'appel de LYON seront notifiées par courrier entre la deuxième quinzaine du mois de décembre et la fin du mois de janvier.

I. CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous ne devez constituer qu'un seul dossier de candidature même si vous postulez dans plusieurs spécialités.

Vous trouverez, ci-joint, la trame du dossier de candidature à l'inscription initiale qui doit être scrupuleusement respectée.

Outre toutes les pages qui devront être très soigneusement renseignée et la dernière page qui comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée, vous voudrez bien établir, pour chacune des rubriques (1 à 12), une chemise dans laquelle vous verserez les justificatifs demandés (préciser sur la cote de cette chemise le numéro et le titre de la rubrique concernés).

IMPORTANT : la page 12 de la trame devra être reproduite, par vos soins autant de fois qu'il y a de spécialités demandées, et chaque page sera numérotée par vous en bas :page 12, page 12-1, page 12-2, page 12-3 etc. **De plus une copie de chacune de ces pages sera faite pour figurer dans la chemise 9**.

Vous classerez ces chemises cotées en respectant l'ordre chronologique du dossier.

Vous trouverez, dans le document "liste des pièces à joindre", un rappel des pièces qui doivent être obligatoirement jointes à votre dossier. La dernière colonne de cette liste vous permettra de cocher afin de

vérifier la présence de chaque pièce jointe.

Nous appelons votre attention sur le fait que la responsabilité de la constitution du dossier vous incombe et que les services des experts des différents parquets du ressort de la Cour d'appel n'interviendront pas pour réclamer les pièces manquantes.

II. ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier de candidature devra être adressé, en **deux exemplaires identiques**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, **avant le 1er mars** de chaque année, au Procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, ou de votre domicile,

sauf si vous choisissez la rubrique Traduction pour laquelle une option vous est ouverte (cf art 6 du décret du 23 décembre 2004).

Le dossier de candidature est envoyé ou déposé auprès du seul parquet duquel vous dépendez (dépôt auprès d'une seule juridiction).

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses des différents parquets du ressort.
Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Madame / Monsieur le Procureur de la République
Service des Experts
Tribunal judiciaire de ….

Tribunal judiciaire de LYON - 67 Rue Servient, 69003 Lyon,

tribunal judiciaire de VILLEFRANCHE SUR SAONE - 350 Boulevard Gambetta, 69400 Villefranche-sur-Saône,

tribunal judiciaire de SAINT-ETIENNE - Place du Palais de Justice, 42000 Saint-Étienne,

tribunal judiciaire de ROANNES - 5 Place Georges Clemenceau, 42328 Roanne ,

tribunal judiciaire de BOURG EN BRESSE -32 Avenue Alsace Lorraine, 01000 Bourg-en-Bresse

Les dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la nomenclature ou qui ne seront pas envoyés avant le 1e mars de chaque année (le cachet de la poste faisant foi) ne seront pas instruits et ne seront pas soumis à l'appréciation de l'Assemblée Générale de la Cour d'appel (quel qu'en soit le motif, aucune dérogation ne pourra être accordée).

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires nous vous invitons à consulter la compagnie des Experts judiciaires près la Cour d'appel de LYON correspondant à votre spécialité dont vous trouverez la liste en pièce annexe.

LE MAGISTRAT CHARGÉ DU SERVICE DES EXPERTS

Jean-Daniel RÉGNAULD
Avocat général

COUR D'APPEL DE LYON

Photo

Dossier de candidature aux fonctions d'expert de justice
près la cour d'appel de Lyon
à renvoyer impérativement au procureur de la République du tribunal de grande instance de votre lieu de résidence ou d'exercice professionnel
avant le 1er mars

Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires modifiée
décret du 23 décembre 2004 modifié

Indiquer le code des spécialités demandées en se référant à la nouvelle nomenclature				

1 - COORDONNÉES PERSONNELLES

Nom :..... **Prénom :.....**
(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

préciser le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire:.....

Date de naissance :..... et lieu de naissance : .....

Département : **Pays :**

Nationalité(s:) 1..... 2..... 3.....

Titre de séjour à joindre : N°..... Date d'expiration.....
(En cours de validité ou de prorogation)

Personne vivant maritalement (mariage, Pacs, concubinage, etc...)avec vous

Nom :.....
(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénom :.....

Date de naissance :..... **Lieu de naissance:.....**

Profession:.....

(joindre copies du livret de famille, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du

titre de séjour).

2. ADRESSES DU CANDIDAT

2.A. Domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)
.....
.....
.....
n° de tél : .....
adresse e-mail **(OBLIGATOIRE)**:

numéro URSSAF:.....

2.B. Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale (**adresse qui figurera dans l'annuaire**)
(Préciser le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte à lettres) **joindre un justificatif**
.....
.....
.....
n° de tél : .....
n° fax: .....
n° portable: .....
adresse e-mail **(OBLIGATOIRE)**:
.....

Indiquer l'adresse à laquelle vous voulez recevoir toute correspondance

O Adresse personnelle

O Adresse professionnelle

O Autre adresse (préciser):
.....

3.INSCRIPTION COMME EXPERT JUDICIAIRE

- *ARTICLE 5 D.23/12/2004 "Aucune personne physique ou morale ne peut être inscrite sur plusieurs listes de cour d'appel"*

3.A. ANTÉRIEUREMENT AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT COMME EXPERT JUDICIAIRE :
O NON
O OUI
Si oui précisez :
la date et la durée d'inscription : .....
la Cour d'appel concernée : .....
la/les spécialité(s) dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e) :
.....
la date du retrait ou de la radiation ou de la non réinscription (joindre la copie de la décision de retrait ou de radiation ou de non réinscription) : .....

3.B ACTUELLEMENT ÊTES-VOUS DÉJÀ INSCRIT DANS UNE AUTRE COUR D'APPEL?

O NON
O OUI
Si oui précisez :
la Cour d'appel concernée : .....
la date d'inscription : .....
la/les spécialité(s) dans la/lesquelles vous êtes inscrit(e):.....
.....
La date de retrait éventuelle.....

3.C. AVEZ VOUS DÉPOSÉ CETTE ANNÉE UN DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION DANS UNE AUTRE COUR D'APPEL

O NON
O OUI
Si oui laquelle: .....

4 - CURSUS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL

4.A)Diplômes secondaires et universitaires et leur traduction en français pour les diplômes délivrés à l'étranger :

ANNÉE	INTITULÉ DU DIPLÔME	AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE (PAYS)

4.B)Diplômes ou certificats professionnels et leur traduction en français pour les diplômes délivrés à l'étranger:

ANNÉE	INTITULÉ DU DIPLÔME OU DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL	AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE (PAYS)

4.C)Autres certificats ou titres français ou étrangers, ainsi que toutes les qualifications ou toutes expériences professionnelles acquises dans un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France et leur traduction en français pour les diplômes et autres délivrés à l'Etranger:

ANNÉE	INTITULÉ DU CERTIFICAT OU DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE (PAYS)

4.D)Distinctions honorifiques ou professionnelles :

ANNÉE	INTITULÉ DE LA DISTINCTION	AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE (PAYS)

4.E).AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LE CANDIDAT, LES DÉCRIRE (*)
(enseignement, activités de formation, mandat associatif, autres, ...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4.D) LISTE DES PUBLICATION ET TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE CANDIDAT

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joindre les exemplaires les plus significatifs.

5- EXERCICES PROFESSIONNELS SUCCÉSSIFS :

5A) Profession à la date de la demande en haut du tableau:

Précisez l'identité et l'adresse de vos employeurs (qui peut-être vous même) successifs depuis le début de votre activité professionnelle: Pour un ou des employeurs (préciser le nom, l'adresse et la date d'embauche)

Pour un exercice privé ou libéral précisez les modalités (salarié, commerçant, éventuellement forme de la société civile ou commerciale).
joindre les bilans comptables des 3 derniers exercices

5B) **pour le statut de l'auto-entrepreneur** (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie).
Joindre un justificatif de la qualité d'auto-entrepreneur et les 3 dernières déclarations fiscales.

5C) Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, joindre l'autorisation de cumul d'une activité accessoire (expertises) délivrée par l'autorité dont vous relevez. Pour obtenir cette autorisation, vous devrez avoir fait une demande écrite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, vous êtes réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.

Dans ce cas, vous joindrez copie de votre demande (décret n°2017-105 du 27 janvier 217 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels, loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires).
.....

Profession à la date de la demande en haut du tableau:

Modalités d'exercice :
- Pour les agents de la fonction publique d'Etat, joindre l'autorisation du supérieur hiérarchique.

-

DURÉE en ANNÉES	PROFESSION FONCTION	ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	FONCTIONNAIRE	SALARIE	PROFESSION LIBERALE COMMERCANT

6- <u>INTÉRÊT MANIFESTÉ POUR LA COLLABORATION AVEC LE SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE :</u>

Voir la lettre de motivation obligatoirement manuscrite de façon lisible.

7 . EXPÉRIENCE EXPERTALE (*)

7A.) Activité pour l'ordre judiciaire

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction : .....

Bien vouloir préciser la nature de la juridiction et joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission, le numéro d'identification de la procédure (répertoire civil ou numéro du parquet) et les raisons d'une éventuelle prorogation

.....
.....
.....
.....
.....
.....

7B.) Activité pour le compte d'une ou plusieurs société(s) d'assurance

- Cette rubrique doit être IMPÉRATIVEMENT renseignée-

Le candidat effectue-t-il ou a-t-il effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelles ?

- NON
- OUI

Si Oui

Dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels...?)

.....

Etes- vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? Apportez toute précision utile.

.....

Quelle est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années.

.....

8) ETAT DES MOYENS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET INSTALLATION DONT VOUS DISPOSEREZ POUR EXERCER LES MISSIONS D'EXPERTISE DANS LA SPÉCIALITÉ SOLLICITÉE :

véhicule(s) marque et nombre de chevaux

.....
.....

téléphone(s) : Fixe ( ) mobile ()
ordinateur(s) Oui ( ) nb Non ( )
logiciel(s) spécifique(s)
autres

Précisez le nombre d'heures hebdomadaires que vous pourrez réserver à des activités d'expertises :

9. SPÉCIALITÉ(S) DANS (LA) OU LESQUELLES L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE
SE RÉFÉRER OBLIGATOIREMENT À LA NOMENCLATURE JOINTE EN PRÉCISANT IMPÉRATIVEMENT LE CODE INFORMATIQUE

conformément à la nomenclature suivante, qui se divise en branches (ex. : A),
rubriques (ex. : A.1) et spécialités (ex. : A.1.1) :

A. ! **AGRICULTURE. – AGRO-ALIMENTAIRE ANIMAUX. – FORÊTS**
A.1. Agriculture.
A.1.1. Améliorations foncières.

Veuillez préciser pour chaque spécialité expertale sollicitée les diplômes, certificats qualification expérience professionnelle , et/ou la profession ou la fonction que vous avez exercez qui vous qualifie spécialement pour pouvoir donner un avis dans la matière demandée, ainsi qu'éventuellement le nombre d'expertises (judiciaire , privé, pour une assurance etc.) que vous avez déjà faites.

Préciser, s'il y a lieu, votre orientation spécifique, à l'intérieur de chacune des rubriques sollicitées et en justifier

À partir du document nouvelle nomenclature remplir pour chaque spécialité le document qui suit.

A FAIRE EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE DE SPÉCIALITÉ SOLLICITÉE

Nom :	Prénom :

Branche:	rubrique :
Spécialité :	

Rappel: Veuillez préciser pour cette spécialité expertale sollicitée les diplômes, certificats qualification expérience professionnelle , et/ou la profession ou la fonction que vous avez exercez qui vous qualifie spécialement pour pouvoir donner un avis dans la matière demandée, ainsi qu'éventuellement le nombre d'expertises (judiciaire , privé, pour une assurance etc.) que vous avez déjà faites.

9 A) DIPLÔME(S), CERTIFICAT(S), QUALIFICATION(S), EXPÉRIENCE(S)

9 B) PROFESSION(S), FONCTION (S)

9 C) nombre d'expertises déjà réalisées dans ce domaine :
pour la justice : Rapports joints O Non O Oui
pour une assurance : Rapports joints O Non O Oui
à titre privé : Rapports joints O Non O Oui

commentaires (si cela vous paraît utile)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Réservé aux avis des autorités judiciaires								
PRESIDENT.E	O défavorable	O réservé	O Favorable		PROCUREUR.E	O défavorable	O réservé	O Favorable
1er PRESIDENT.E	O défavorable	O réservé	O Favorable		PROCUREUR.E GENERAL.E	O défavorable	O réservé	O Favorable

Décision de l'assemblée générale		0 Favorable	O Défavorable	

10) - <u>ATTESTATIONS PAR LES TIERS :</u>

Joindre les attestations de personne *(3 au maximum*) susceptibles d'apporter une appréciation éclairée sur vos qualités professionnelles, morales et humaines en y joignant une copie de la carte d'identité celles-ci :

–

–

–

<u>11). EXERCEZ-VOUS DES FONCTIONS AUPRÈS D'UN CONSEIL DES PRUD'HOMMES OU D'UN TRIBUNAL DE COMMERCE, OU D'ASSÉSSEUR AU PÔLE SOCIAL?</u>

- NON
- OUI

Dans l'affirmative, lesquelles :
.....
.....

Je soussigné(e).....

Affirme le caractère sincère des renseignements fournis

Fait à.....Le.....

Signature :

12) DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e).....

déclare sur l'honneur

1) Ne pas avoir été l'auteur de faits ayant donné lieu à une condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes moeurs, ou être actuellement soupçonné de tels faits,

2) Ne pas avoir été l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à sanction disciplinaire ou administrative

3) Ne pas avoir été frappé(e) de faillite personnelle ou autre sanction prononcée par une juridiction commerciale

4) Ne pas être déjà inscrit(e) sur la liste d'une autre cour d'appel

5) que personne sous mon toit ou dans mon entourage immédiat (conjoint ou assimilé , enfants, parents...) n'a été l'auteur de faits ayant donné lieu à une condamnation pénale pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes moeurs, ou est actuellement soupçonnée de tels faits.

Fait à.....Le.....

Signature :

Je m'engage à porter sans délais à la connaissance de la cour d'appel de Lyon toute situation nouvelle pouvant modifier une ou plusieurs réponses au présent questionnaire ou affecter la présente déclaration sur l'honneur.

Fait à .....Le.....

Signature :

LISTES DES PIÈCES A PRODUIRE PERSONNES PHYSIQUES

chemise	PIÈCES	X
1	formulaire de candidature (page1 à 11, y compris page 10, page 10-1, page 10-2, page 10-3 etc.	
1	Photographies d'identité avec votre nom au dos	
1	photocopie de la CNI ou du passeport	
1	photocopie du titre de séjour en cours de validité transmettre au service des experts judiciaires de la cour d'appel de Lyon les prorogations ou les nouveaux titres de séjour obtenus pendant l'instruction du dossier.	
2A	justificatif du lieu de domicile	
2 A	le cas échéant, la déclaration d'affiliation à l'URSSAF	
2B	justificatif du lieu d'exercice professionnel	
3A	éventuellement justificatif de votre inscription antérieure	
4A	photocopie des diplômes et titres universitaires obtenus	
4A	traduction des diplômes et titres universitaires s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
4B	photocopie des diplômes ou certificats professionnels obtenus	
4B	traduction des diplômes ou certificats professionnels s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
4C	photocopie des autres certificats obtenus	
4C	traduction des autres certificats s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
4D	photocopie des distinctions honorifiques ou professionnelles	
4D	traduction des distinctions honorifiques ou professionnelles	
4E	photocopie des justificatifs des autres activités	
4E	traduction des justificatifs des autres activités, s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
4D	Copie de quelques publications et travaux effectués	
5A	K BIS et numéro d'inscription Siret si vous êtes le chef d'entreprise de la société	
5A	Copie des bilans comptables des 3 derniers exercices	
5B	justificatifs de l'option pour le statut de l'auto-entrepreneur (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie)	

5B	Copie des 3 dernières déclarations fiscales	
5C	pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail	
5C	pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription	
5C	Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 prévoit que le cumul d'une activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé. Pour obtenir cette autorisation, une demande écrite doit être faite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, l'intéressé est réputé autorisé à exercer l'activité accessoire. Dans ce cas, l'intéressé joint la copie de sa demande. (Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels + loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires)	
6	**lettre de motivation manuscrite, lisible et signée**	
7 A **7B**	Un relevé des expertises déjà effectuées en précisant la juridiction qui vous a désigné, la date de la décision, le nom des parties en cause, si possible, la date de dépôt du rapport et joindre des exemplaires de rapport d'expertise au choix.	
8	copie des cartes grises	
9	copie de tous les exemplaires des spécialités page 12, page 12-1, page 12-2, page 12-3 etc.	
10	Attestation des tiers	
11	Attestation des présidents du PC ou du CPH.....	
12	Déclaration sur l'honneur en original signé en bleu	

NOUVELLE NOMENCLATURE

Arrêtés du 10 juin 2005 et du 12 mai 2006 relatifs à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu le décret no 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, notamment son article 1er,
Arrête :

Art. 1er. ! Les listes d'experts prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé sont dressées par les cours d'appel et par la Cour de cassation conformément à la nomenclature suivante, qui se divise en branches (ex. : A), rubriques (ex. : A.1) et spécialités (ex. : A.1.1) :

A. ! AGRICULTURE. – AGRO-ALIMENTAIRE ANIMAUX. – FORÊTS

A.1. Agriculture.

A.1.1. Améliorations foncières.
A.1.2. Applications phytosanitaires.
A.1.3. Constructions et aménagements.
A.1.4. Economie agricole.
A.1.5. Estimations foncières.
A.1.6. Hydraulique agricole.
A.1.7. Matériel agricole.
A.1.8. Pédologie et agronomie.
A.1.9. Productions de grandes cultures et spécialisées.

A.2. Agro-alimentaire.

Contrôles qualitatifs et analyses. – Ingénierie, normes sanitaires. – Ouvrages et équipements. – Matériels et installations. – Produits et semi-produits alimentaires. – Stockage, transport. – Toutes formes de restauration. – Transformation des produits.

A.3. Aménagement et équipement rural.

Hydraulique rurale. – Préservation des milieux naturels. – Voiries, réseaux et équipements. – Zonages.

A.4. Animaux autres que d'élevage.

Animaux de compagnie, sauvages et de sport.

A.5. Aquaculture.

Productions en eaux douces et de mer.

A.6. Biotechnologies.

Equipements, procédés, fermenteurs. – Produit des biotechnologies.

A.7. Elevage.

Equipement d'élevage. – Productions animales et reproduction. – Produits pour l'élevage.

A.8. Horticulture.

Arboriculture fruitière. – Espaces verts et aménagements paysagers. – Floriculture et décoration florale. – Maraîchage. – Matériels d'horticulture. – Pépinières.

A.9. Neige et avalanche.

A.10. Nuisances, pollutions agricoles et dépollution.

Equipements et procédés. – Etudes d'impact. – Toxicologie non médicale.

A.11. Pêche-chasse-faune sauvage.

Armement. – Accastillage. – Matériels. – Matériels et équipements pour la chasse. – Pêche et produits de la pêche. – Peuplements et équilibres cynégétiques.

A.12. Sylviculture.

Estimation et gestion. – Restauration des terrains en montagne. – Sciage et produits forestiers. – Semis, pépinières et plantations. – Travaux et exploitations forestières.

A.13. Viticulture et oenologie.

Estimation et gestion. – Exploitation viticole. – Matériels de culture de la vigne. – Oenologie. – Pépinières et plantations. – Produits, traitements et protection de la vigne.

A.14. Santé vétérinaire.
A.14.1. Biologie vétérinaire.
A.14.2. Chirurgie vétérinaire.
A.14.3. Imagerie vétérinaire.
A.14.4. Médecine vétérinaire.
A.14.5. Qualité et sécurité alimentaire.

. B ! ARTS, CULTURE, COMMUNICATION ET MÉDIAS, SPORT

B.1. Ecritures.

B.1.1 Documents et écritures.
B.1.2 Paléographie.

B.2. Généalogie.

B.3. Objets d'art et de collection.

B.3.1. Armes anciennes.

B.3.2. Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie.
B.3.3. Céramiques anciennes et d'art.
B.3.4. Cristallerie.
B.3.5. Ebénisterie.
B.3.6. Etoffes anciennes et tissages.
B.3.7. Ferronnerie et bronzes.
B.3.8. Gravures et arts graphiques.
B.3.9. Héraldique.
B.3.10. Livres anciens et modernes.
B.3.11. Lutherie et instruments de musique.
B.3.12. Meubles et mobiliers anciens.
B.3.13. Numismatique et médailles.
B.3.14. Philatélie.
B.3.15. Sculptures.
B.3.16. Tableaux.
B.3.17. Tapisseries et tapis.
B.3.18. Vitraux et vitrerie d'art.

B.4. Productions culturelles et de communication.

B.4.1. Cinéma, télévision, vidéogramme.
* Distribution, commercialisation et exploitation.
* Equipements cinématographiques.
* Oeuvres audiovisuelles et cinématographiques.
B.4.2. Imprimerie.
B.4.3. Musique.
B.4.4. Photographie.
B.4.5. Presse, édition.
B.4.6. Publicité.
B.4.7. Théâtre, spectacles vivants.

B.5. Propriété artistique.

B.5.1. Gestion des droits d'auteur.
B.5.2. Gestion des droits des artistes et interprètes.
B.5.3. Gestion des droits dérivés et de reproduction.
B.5.4. Gestion des droits à l'image.

B.6. Sport.

Activités sportives, matériel et installations sportives.

. C ! BÂTIMENT. – TRAVAUX PUBLICS GESTION IMMOBILIÈRE

C.1. Bâtiment. – Travaux publics.

C.1.1. Acoustique, bruit, vibration.
C.1.2. Architecture – ingénierie.
C.1.3. Architecture d'intérieur.
C.1.4. Ascenseur – monte-charges, escaliers mécaniques – remontées mécaniques.
C.1.5. Assainissement.
* Déchets industriels et urbains.
* Epuration des eaux potables.
* Traitement des eaux usées.
C.1.6. Economie de la construction.
C.1.7. Electricité.
* Courants forts.
* Electronique, automatismes, domotique.
* Sécurité (alarme, protection incendie).
C.1.8. Enduits.
* Enduits et revêtements extérieurs, carrelage, ravalement.
* Enduits intérieurs (plâtres, staff, stucs).
C.1.9. Explosion – incendie.
C.1.10. Génie civil.
* Aéroports, barrages, ouvrages d'art, ponts, ports, tunnels, voies ferrées.
C.1.11. Gestion de projet et de chantier.
* Coordination, ordonnancement, pilotage.
* Coordination et sécurité.
C.1.12. Gros oeuvre – structure.
* Béton armé, charpentes bois et métalliques, coffrages, fondations, maçonnerie.
C.1.13. Hydraulique.
C.1.14. Marbrerie.
C.1.15. Menuiseries.
* Bois, métalliques, plastiques.
C.1.16. Miroiterie, vitrerie.
C.1.17. Monuments historiques.
C.1.18. Murs rideaux. – Bardages.
C.1.19. Piscines.

C.1.20. Polluants du bâtiment.
* Amiante, parasites du bois, plomb.
C.1.21. Plomberie, sanitaire, robinetterie, eau, gaz.
C.1.22. Revêtements intérieurs.

* Peinture, tapisserie, vernis.
* Revêtements de sols et murs, carrelage.
C.1.23. Réseaux publics.
* Eaux, égouts, électricité, gaz.
C.1.24. Routes, voiries et réseaux divers.
C.1.25. Sols.
* Géologie, géotechnique, hydrologie.
C.1.26. Thermique.
* Génie thermique (chauffage, four, fumisterie, ventilation).
* Génie climatique (climatisation, traitement de l'air, salles blanches).
* Génie frigorifique (production et transport frigorifique).
* Isolation (thermique, frigorifique).
C.1.27. Toiture.
* Couverture, charpente, zinguerie, étanchéité.
C.1.28. Topométrie.
* Contrôles de stabilité.
* Levés topographiques.
C.1.29. Travaux sous-marins.
C.1.30. Urbanisme et aménagement urbain.
C.2. Gestion immobilière.
C.2.1. Bornage, délimitation, division de lots.
C.2.2. Estimations immobilières.
* Loyers d'habitation.
* Loyers commerciaux.
* Fonds de commerce, indemnités d'éviction.
* Terrains non agricoles, bâtiments.
C.2.3. Gestion d'immeuble. – Copropriété.
D. ! ÉCONOMIE ET FINANCE
D.1. Comptabilité.
D.1.1. Exploitation de toutes données chiffrées. – Analyse de l'organisation et des systèmes comptables.
D.1.2. Comptabilités spéciales (comptes consolidés, banques, comptabilité publique, assurances...).
D.2. Evaluation d'entreprise et de droits sociaux.
D.3. Finances.
D.3.1. Finance d'entreprise.
D.3.2. Marchés financiers et produits dérivés.
D.3.3. Opérations de banque et de crédit.
D.3.4. Opérations d'assurance et de gestion des risques.
D.3.5. Opérations financières internationales.
D.4. Gestion d'entreprise.
D.4.1. Analyse de gestion.
D.4.2. Contrefaçons, concurrence déloyale.
D.4.3. Distribution commerciale, franchises, concessions.
D.4.4. Etude de marchés.
D.4.5. Stratégie et politique générale d'entreprise.
D.5. Gestion sociale (conflits sociaux).
D.6. Fiscalité.
D.6.1 Fiscalité personnelle.
D.6.2 Fiscalité d'entreprise.
D.7. Diagnostic d'entreprise.
Mandats ad hoc et expertises (art. L. 611-3 du code de commerce). – Expertises (art. L. 813-1 du code de commerce).
E. ! INDUSTRIES
E.1. Electronique et informatique.
E.1.1. Automatismes.
E.1.2. Internet et multimédia.
E.1.3. Logiciels et matériels.
E.1.4. Systèmes d'information (mise en oeuvre).
E.1.5. Télécommunications et grands réseaux.
E.2. Energies et utilités.
E.2.1. Electricité.
* Electro-mécanique.
* Génie électrique.
E.2.2. Energie solaire.
E.2.3. Nucléaire.
E.2.4. Pétrole, gaz et hydrocarbures.
E.2.5. Utilités (air, eau, vapeur).
E.3. Pollution.
E.3.1. Air.
E.3.2. Déchets.
E.3.3. Eau.
E.3.4. Sols.
E.4. Mécanique.
E.4.1. Mécanique générale (matériaux et structures).

E.4.2. Machines.
E.4.3. Ingénierie mécanique.
E.5. Métallurgie.
E.5.1. Métallurgie générale.
E.5.2. Assemblage (soudage, brassage...).
E.5.3. Chaudronnerie.
E.5.4. Activités annexes (analyses, essais, contrôles...).
E.6. Produits industriels.
E.6.1. Chimie.
* Corrosion.
* Industrie, agro-alimentaire.
* Industrie chimique : minérale, organique.
* Génie chimique.
E.6.2. Filière bois et plasturgie.
* Emballage et conditionnements.
* Imprimerie et industrie papetière.
E.6.3. Procédés de fabrication industrielle.
E.6.4. Textile et habillement. – Peaux et fourrures.
E.6.5. Métaux et métallurgie.
E.6.6. Mines et carrières.
E.7. Transport (matériel).
E.7.1. Aéronautique, espace.
* Avionique, cellules, motorisation.
* Ergonomie.
* Navigation.
E.7.2. Appareils de levage et de manutention.
E.7.3. Appareils de transport sur câbles.
E.7.4. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds.
* Coque, châssis, cadre, carrosserie.
* Electricité, électronique embarquée.
* Mécanique : moteur, boîte, pont, trains roulants.
* Peinture, sellerie.
E.7.5. Matériel ferroviaire.
E.7.6. Navires.
* Marchands.
* Plaisance.
E.8. Transport (usage et usagers).
E.8.1. Aérien.
E.8.2. Naval.
E.8.3. Terrestre.
* Chemins de fer.
* Routes.
E.9. Propriété industrielle.
E.9.1. Brevet.
E.9.2. Marques.
E.9.3. Modèles.
F. ! **SANTÉ**
F.1. Médecine.
F.1.1. Allergologie.
F.1.2. Anatomie et cytologie pathologiques.
F.1.3. Anesthésiologie et réanimation (services et soins médicaux d'urgence).
F.1.4. Biologie et médecine du développement et de la reproduction.
F.1.5. Cancérologie ; radiothérapie.
F.1.6. Cardiologie.
F.1.7. Dermatologie – vénérologie.
F.1.8. Endocrinologie et maladies métaboliques.
F.1.9. Gastro-entérologie et hépatologie.
F.1.10. Génétique.
F.1.11. Gynécologie médicale.
F.1.12. Hématologie ; transfusion.
F.1.13. Maladies infectieuses, maladies tropicales.
F.1.14. Médecine générale.
F.1.15. Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement.
F.1.16. Médecine physique et de réadaptation.
F.1.17. Médecine et santé du travail.
F.1.18. Médecine vasculaire.
F.1.19. Néphrologie.
F.1.20. Neurologie.
F.1.21. Ophtalmologie médicale.
F.1.22. Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale.
F.1.23. Parasitologie et mycologie.
F.1.24. Pédiatrie.
F.1.25. Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique.
F.1.26. Pneumologie.

F.1.27 Rhumatologie.
F.2. Psychiatrie.
F.2.1. Psychiatrie d'adultes.
F.2.2. Pédopsychiatrie.
F.3. Chirurgie.
F.3.1. Chirurgie digestive.
F.3.2. Chirurgie générale.
F.3.3. Chirurgie infantile.
F.3.4. Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.
F.3.5. Chirurgie orthopédique et traumatologique.
F.3.6. Chirurgie plastique, reconstructrice, esthétique ; brûlologie.
F.3.7. Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.
F.3.8. Chirurgie vasculaire.
F.3.9. Gynécologie-obstétrique.
F.3.10. Neurochirurgie.
F.3.11. Ophtalmologie.
F.3.12. Oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale.
F.3.13. Urologie.
F.4. Imagerie médicale et biophysique.
F.4.1. Radiologie et imagerie médicale.
* Imagerie de l'enfant.
* Neuro-imagerie.
* Radiologie interventionnelle.
F.4.2. Biophysique et médecine nucléaire.
F.5. Biologie médicale et pharmacie.
F.5.1. Alcoolémie.
F.5.2. Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière.
F.5.3. Biochimie biologique.
F.5.4. Biologie cellulaire et moléculaire.
F.5.5. Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication.
F.5.6. Epidémiologie, économie de la santé et prévention.
F.5.7. Hématologie biologique.
F.5.8. Immunologie biologique.
F.5.9. Nutrition.
F.5.10. Pharmacologie biologique.
F.5.11. Physiologie.
F.5.12. Sciences du médicament.
F.5.13. Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques.
F.6. Odontologie.
F.6.1. Odontologie générale.
F.6.2. Orthopédie dento-faciale – orthodontie.
F.6.3. Prothésistes dentaires.
F.7. Psychologie.
F.7.1. Psychologie de l'adulte.
F.7.2. Psychologie de l'enfant.
F.8. Sages-femmes et auxiliaires médicaux.
F.8.1. Sages-femmes.
F.8.2. Auxiliaires réglementés.
* Infirmiers et soins infirmiers.
* Kinésithérapie. – Rééducation fonctionnelle.
* Orthophonie et orthoptie. – Puériculture.
F.8.3. Ingénierie.
* Ingénieur en biomatériaux.
* Ingénieur biomédical.
F.9. Experts en matière de sécurité sociale (art. L. 141-1 et R. 141-1 du code de sécurité sociale).(Viser une des spécialités ci-dessus mentionnées).
F.10. Experts spécialisés dans l'interprétation de la liste des actes et prestations prévues à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale
G. ! MÉDECINE LÉGALE, CRIMINALISTIQUE ET SCIENCES CRIMINELLES
G.1. Domaine médico-judiciaire spécialisé.
G.1.1. Alcoolémie.
G.1.2. Anthropologie d'identification..
G.1.3. Autopsie et thanatologie.
G.1.4. Médecine légale du vivant. – Dommage corporel et traumatologie séquellaire.
G.1.5. Identification par empreintes génétiques.
G.1.6. Criminalistique, scènes de crime.
G.1.7. Identification odontologique.
G.1.8. Produits stupéfiants et dopants.
G.1.9. Profilage.
G.1.10 Toxicologie médico-légale.
G.2. Investigations scientifiques et techniques.
G.2.1. Analyses physico-chimiques.
G.2.2. Anthropologie.
G.2.3. Biologie d'identification.

G.2.4. Documents et écriture.
G.2.5. Documents informatiques.
G.2.6. Entomologie.
G.2.7. Explosions et incendie.
G.2.8. Faux artistiques.
G.2.9. Microscopie électronique à balayage.
G.2.10. Toxicologie analytique (dosages).
G.2.11. Traces et empreintes.
G.2.12. Enregistrements sonores.
G.3. Armes. ! **Munitions.** ! **Balistique.**
G.3.1. Balistique
G.3.2. Chimie des résidus de tir.
G.3.3. Explosifs.
G.3.4. Munitions.
G.3.5. Technique des armes.